



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 19229

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les insuffisances de la prévention et du suivi des jeunes toxicomanes. En effet, la détection de la dépendance et sa prise en charge sont aujourd'hui tout à fait insuffisantes dans notre pays : l'escalade de la maladie n'est pas prise en compte immédiatement par les soignants, il n'y a pas de suivi ni de traitement psychologiques appropriés dès les premiers stades. De même, s'agissant de la prise en charge, qui actuellement s'effectue en hôpital psychiatrique, force est de constater que les hôpitaux ne sont pas structurés pour accueillir ce type de malades. Ces derniers sont en effet placés et traités avec d'autres malades, et en tout état de cause, la durée d'accueil ne dépasse pas 15 jours, ce qui est beaucoup trop court pour mettre en place un sevrage efficace. La France ne pourrait-elle pas prendre exemple sur d'autres pays européens qui ont mis en place des centres qui soignent efficacement ce fléau. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures, autres que la répression, le Gouvernement compte-il prendre pour améliorer l'efficacité du dépistage et du traitement des toxicomanies.

Texte de la réponse

La France, comme l'ensemble des pays européens, traverse une période préoccupante en ce qui concerne l'usage de drogues, notamment chez les jeunes. La consommation de cannabis est très répandue. La consommation de cocaïne et des psychostimulants a fait l'objet d'une importante diffusion. L'usage de l'héroïne semble être aussi en légère augmentation depuis deux ans. Face à ces enjeux, de nombreux dispositifs de prise en charge existent déjà. Ainsi, les 270 centres spécialisés de soins aux toxicomanes et les 230 centres de cures ambulatoires en alcoologie ont récemment vu leurs cadres juridiques regroupés et leurs missions réétudiées, donnant ainsi naissance à un ensemble de 500 structures spécialisées, propres à accueillir, évaluer, prendre en charge ou orienter tout patient souffrant d'addiction. Notre pays dispose par ailleurs d'un réseau de plus de 250 consultations spécialisées, dites consultations « jeunes consommateurs ». Elles permettent déjà d'informer et d'orienter les jeunes consommateurs de cannabis, ainsi que leur entourage. Leurs missions et modalités de fonctionnement ont été redéfinies dans le cadre de la circulaire DGS du 28 février 2008, afin de mieux répondre aux besoins de santé identifiés. En outre, le plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011, doté de 77 millions d'euros par an, pendant cinq ans, est mis en oeuvre avec, notamment, pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients par un développement de l'offre de soins hospitaliers et une meilleure articulation avec les secteurs médico-sociaux et libéraux. Ce plan prévoit également un développement de la prévention et de la recherche, ainsi qu'un renforcement de la formation des professionnels médicaux, paramédicaux et travailleurs sociaux. De plus, la commission addictions, regroupant de nombreux experts du champ, sous l'égide du directeur général de la santé et de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, travaille depuis un an afin de proposer des mesures visant à améliorer la prise en charge des personnes souffrant d'addiction. Par ailleurs, il est important de maintenir un haut niveau d'accessibilité et de sécurité d'utilisation des traitements de substitution aux opiacés et des outils de réduction des risques, tout en luttant efficacement contre le détournement et le mésusage. En ce qui concerne la contamination par les virus des hépatites, le ministère chargé de la santé proposera, en outre, prochainement un nouveau plan national de

lutte qui comportera des mesures particulières en faveur de la santé des usagers de drogues. Enfin, l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé élabore un nouveau programme de prévention. Mais la lutte contre les drogues comporte de nombreux aspects visant à prévenir la consommation, réprimer l'usage et le trafic et réduire les conséquences sanitaires et sociales de leur utilisation. Cette politique interministérielle doit aujourd'hui trouver une impulsion nouvelle. Ceci sera prochainement concrétisé par l'élaboration d'une nouvelle programmation gouvernementale, sous l'égide de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19229

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2228

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4731